



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de :
HCS 2024 de l'OSHA aux États-Unis, Loi sur les produits dangereux (LPD)
et Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada, ainsi modifiés

Date d'émission 01-01-2026

Date de révision 01-01-2026

Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit POLY TAC EP-2 Grease

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit PCTP1502EPG

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Graisse

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement pour les applications prévues

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

KLONDIKE Lubricants
A330 - 20161 86th Ave
Langley, BC
Canada
877-293-4691

Courriel info@klondikelubricants.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence "CHEMTREC: aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300
À l'extérieur des États-Unis et du Canada: +1 703-741-5970
(Appels collectifs acceptés) 24/7"

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Attention

Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.



Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection.

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Dangers classés selon le paragraphe (d)(1)(ii) de 1910.1200

Aucun renseignement disponible.

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	68411-46-1	0.1-<1
5,5'-dithiobis-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione	72676-55-2	0.1-<1

Apports chimiques

La classification comme cancérigène ne s'applique pas car il peut être établi que la ou les substances contiennent moins de 3% d'extrait de DMSO mesuré selon la méthode IP 346.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux

Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

Inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec les yeux	Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Rincer la bouche. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.
Effets d'une exposition	Peut causer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies congénitales, des fausses couches ou la stérilité.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	---

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	La pulvérisation d'eau, le dioxyde de carbone (CO ₂), une poudre extinctrice, une mousse anti-alcool. Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés (fumée).
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.
Pour les intervenants d'urgence	Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Contenir et recueillir un déversement avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13). Nettoyer la surface contaminée à fond. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
Références à d'autres sections	Pour plus d'informations, voir: Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle; Section 12: Données écologiques; Section 13: Données sur l'élimination du produit.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.
Considérations générales sur l'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Conservé les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef.
---------------------------------	--

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition	Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région. Dans des conditions qui peuvent générer des brumes, les limites d'exposition suivantes sont recommandées: Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): 5 mg/m ³ . Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): 10 mg/m ³ .
-----------------------------	---

Limites d'exposition professionnelle biologique	Ce produit, sous sa forme commerciale, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites biologiques établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.
--	--

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie	Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.
-----------------------------	--

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	S'il existe un risque de contact : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection des mains	S'il existe un risque de contact : Porter des gants appropriés.
Protection de la peau et du corps	S'il existe un risque de contact : Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipulé le produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Liquide
Couleur	Vert
Odeur (y compris le seuil olfactif)	type hydrocarbure

Propriété

Valeurs

Remarques • Méthode

Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible
Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition)		Aucune donnée disponible
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Point d'éclair	177 °C / 350.6 °F	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
SADT (°C)		Aucune donnée disponible
pH		Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible
Solubilité		Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation)	<0.075 mmHg	@ 20 °C
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible
Densité et/ou densité relative	0.85 - 0.95 g/cm3	Aucune donnée disponible
Masse volumique apparente		Aucune donnée disponible
Masse volumique du liquide		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative		Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules		
Dimension de particules		Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique		Aucune donnée disponible

Autres renseignements

Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV	Aucun renseignement disponible
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible

Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs

Propriétés explosives Aucun renseignement disponible

Propriétés comburantes

Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés (fumée).

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec les yeux	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (sur la base des composants).
Ingestion	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
5,5'-dithiobis-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione	-	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun renseignement disponible.
Cancérogénicité	Le fournisseur déclare qu'il peut être démontré que la ou les substances contiennent moins de 3% d'extrait de DMSO mesuré selon la méthode IP 346.
Toxicité pour la reproduction	Contient un agent toxique pour la reproduction connu ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Danger par aspiration	En raison de la viscosité, ce produit ne présente pas de danger d'aspiration.

12. Données écologiques

Écotoxicité Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène 68411-46-1	EC50: 51mg/L (48h, Daphnia magna)	LC50: >100mg/L (96h, Danio rerio)	-	-

Persistence et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène 68411-46-1	6.66
5,5'-dithiobis-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione 72676-55-2	1.46

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.
Emballage contaminé	Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Ce produit ne contient pas de substances polluantes réglementées en vertu de la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Naphtaline - 91-20-3	Carcinogène

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Diphénylamine 122-39-4	X	X	X
Naphtaline 91-20-3	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 2 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Dangers particuliers -
HMIS Risques pour la santé 2 Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle X
 *

Légende Étoile des risques chroniques * = Danger chronique pour la santé

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe)
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des substances chimiques industriels
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais des matériaux
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Valeur plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence de protection de l'environnement
GHS	Système général harmonisé
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association

NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NTP	Programme national de toxicologie (États-Unis)
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
OECD	Organisation de coopération et de développements économiques
LEMT	Limites d'exposition professionnelle
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis
TBP	Substance toxique bioaccumulable persistante
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
PMT	Persistante, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
SADT	Température de décomposition autoaccéléérée
SAR	Relation structure-activité
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
FS	Fiche signalétique
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT RE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport de marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
UN	Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulative
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisateur
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisateur
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

Agence de protection de l'environnement

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)
Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données de substance dangereuses
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)
Classification SGH - Japon
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)
Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)
Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)
Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique
Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique
Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique
Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 01-01-2026
Date de révision 01-01-2026
Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique